

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 20

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 27

Date de la convocation :

24 novembre 2022

Date d'affichage :

24 novembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Jean-Bernard BONDUELLE

Présents : Laurent DENIS, Didier VANDAELE, Marjory DELAVAL, Antoine TUSO, Monique VALENTIN, Patrick POTEL, Edith MERLIER, Laurent BRICHE, Annick CROQUELOIS, Estelle LECOFFRE, Jean-Bernard BONDUELLE, Sandrine DEMAUDE, Gabin LORGNIER, Sabrina LOOTVOET, Nathalie MAEGHT, Sandrine LORIO, Sophie WAROT, Alain MASSON, Douglas VERSCHEURE, Jérôme LEBOUCHER

Absents : Barbara BODART (pouvoir à Sandrine LORIO), Anthony BARBIER (pouvoir à Laurent BRICHE), Estelle FOSSETTE (Pouvoir à Annick CROQUELOIS), Ludovic COCQUEMPOT (Pouvoir à Jean-Bernard BONDUELLE), Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Laurent DENIS), Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE), Nicolas CHOCHOY (pouvoir à Alain MASSON)

2022/58

OBJET DE LA DELIBERATION : PLAN DE FINANCEMENT DSIL MISE AUX NORMES ALARME INCENDIE MAIRIE-SALLE POLYVALENTE-SALLE DES SPORTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à une commission de sécurité des bâtiments, il a été recommandé par un sapeur-pompier qu'un report d'alarme incendie soit instauré entre le bâtiment salle polyvalente/salle des sports et la mairie, étant donné que ces deux bâtiments sont proches.

Le financement de celui-ci peut être subventionné par l'État au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) dans le cadre de la « mise aux normes et sécurisation des équipements publics ».

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet et de déposer une demande de subvention auprès de l'État et de joindre le plan de financement lors de la demande.

Plan de financement de l'opération

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Mise en place d'un report d'alarme incendie mairie + salle polyvalente/salle des sports	4 711.17 €	- DSIL (État) - Fonds propres communaux	3 768.94 € 942.23 €	80 % 20 %
TOTAL DÉPENSES	4 711.17 €	TOTAL RESSOURCES	4 711.17 €	100 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, valide le plan de financement ci-dessus proposé et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès de l'État.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le ou la secrétaire de séance,

Jean-Bernard BONDUELLE

Le Maire,

Laurent DENIS

